



Pas de contrat ni de facture d'eau depuis achat appartement

Par **Gerald13**, le **07/03/2018** à **18:36**

Bonjour,

Je suis vraiment quelqu'un qui a du mal avec la paperasse, mais ayant de gros problèmes de ressources, je me suis vu contraint de surveiller au plus près mes dépenses.

C'est en m'interrogeant sur mes sorties que je me suis aperçu que je n'avais pas de contrat ni ne payais l'eau de mon appartement depuis l'achat de mon appartement en 2006.

Je ne m'étais jamais posée la question. Et pour toutes mes factures je suis mensualisé et en prélèvement automatique pour éviter d'avoir des problèmes du à mon manque de suivi. Je me suis dit que peut-être cela était compris dans les provisions que je verse au syndic qui gère la copropriété dans laquelle je suis mais rien de tel n'apparait sur les factures.

Vu ma situation je ne me vois pas appeler le service des eaux, de peur qu'il ne me demande un arriéré que je suis dans l'incapacité de régler. J'ai déjà du mal à gérer le tout venant actuel. Je suis sans emploi et au RSA en ce moment.

que me conseillez-vous?

merci

PS j'habite Marseille

Par **morobar**, le **07/03/2018** à **18:59**

Bjr,

Il vaut mieux contrôler:

* l'acte de vente et le règlement de copropriété. Vous saurez si la fourniture d'eau est incluse dans les charges, et s'il existe des compteurs divisionnaires.

* reconstrôler la liquidation annuelle des charges, voire le compte rendu financier du syndic pour y découvrir ou non des factures d'eau.

Pas d'affolement

Par **Gerald13**, le **15/03/2018** à **09:58**

Bonjour,

après vérification j'ai vu que je réglais mon eau dans les charges du syndic.

mais cette info n'était visible que sur la convocation à l'AG du syndic.

merci pour votre réponse.